

des boeufs Illinois, jusqu'au nombre de six assortis mâles et femelles autant qu'il lui sera possible.

"A condition qu'il lui sera accordé, par chaque année qu'il fera le dit voyage, quatre canots dont il paiera le prix avec faculté de faire la traite, ainsi qu'il est porté au premier article des conditions du dit mémoire et qu'au lieu de la gratification de deux mille livres de poudre et de quatre mille livres de plomb, portée aux second articles des dites conditions. M. l'Intendant fera payer pendant trois années consécutives au dit sr Gatineau, la somme de 1000, par chaque pièce de boeuf et vache qu'il amenera à Montréal, jusqu'à la dite quantité de six boeuf et vaches sans pouvoir rien exiger au cas qu'il ne puisse en amener à Montréal ; lesquels boeufs et vaches seront remis à leur arrivée à Montréal au Sr Cugnet qui se charge promet et s'oblige d'exécuter le surplus du dit mémoire aux conditions des neuf derniers articles."

Le 12 octobre 1732, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre :

"Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 8 avril dernier.

"Le sr Gatineau associé du Sr Cugnet a esté de retour des Miamis au mois de juillet dernier ; mais les tentatives qu'il a faites pour amener des boeufs Illinois en Canada n'ont pas réussi. Il avoit cependant fait prendre quelques veaux de lait par les sauvages, il n'a pû les garder que 12 à 15 jours. Ces animaux n'ayant plus de mère ont péri, de manière que nous avons actuellement peu d'espérance d'en avoir, soit faute d'industrie de la part du sieur Gatineau ou que la gratification de 1000" luy ayt paru trop modique pour une entreprise de cette nature. Le Sr de Vincennes qui est aux ouiatanons a esté informé des dernières conditions faites pour le transport de ces animaux et a écrit à Mr de Beauharnois que si Sa Majesté luy accorderoit la mesme gratification, yl parviendroit à en envoyer de vivants en Canada ; comme elles ne sont que conditionnelles, nous luy avons répondu qu'il seroit traité comme l'auroit esté le sr Gatineau. Le Sr Cugnet qui avoit envoyé à Paris l'année dernière des laines de ces animaux nous a informés que les essays qpi en avoient esté faits en étoffe n'avoient pas réussi, et que le lainage estoit extrêmement court et difficile à employer quoiqu'il en soit sa Majesté ne court pas beaucoup de risque, si on peut faire venir quelques uns de ces animaux en Canada, dont on pourroit tirer d'autre avantages" (7).

Encore le 30 octobre 1733, MM. de Beauharnois et Hocquart faisaient

---

(7) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 57, f. 73.